

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 21 Janvier 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF et le LUNDI VINGT ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI QUINZE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

**Etaient présents :**

M. Y. BOURREL - **Maire**

Mmes et Mrs. : B. CASSARD – A. SANCHEZ-BRESSON – L. GELY – J. CRAVERE – P. MOULLIN-TRAFFORT – J. ALBERT – L. TRICOIRE – S. CRAMPAGNE - **Adjointe.**

Mmes et Mrs. : S. EGLEME – B. GANIBENC – L. HENIN – A. SANCHEZ – D. BALZAMO – C. CLAVERIE – B. FAUCOMPRE – B. LOUYOT – C. CLAVEL – M. RENZETTI – M. LEVAUX – D. BOURGUET – L. CAPPELLETTI – S. GRES-BLAZIN – L. PRADEILLE – S. RABINOVICI – A. FRAPOLLI - **Conseillers.**

**Absents :**

Mme et Mr : C. FAVIER – A. FOUCARAN – C. MAILHAN – J-M. LEON – A. MULLER – D. SANCHEZ – L. CORCO.

**Procurations :** C. FAVIER à B. CASSARD                      C. MAILHAN à L. GELY  
A. FOUCARAN à Y. BOURREL                      J-M. LEON à J. CRAVERE

**Secrétaire de séance :** B. LOUYOT

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente,  
l'ordre du jour est abordé :



## DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### ➤ Décisions municipales diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière séance, il a pris les décisions suivantes, dont conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il fait part :

N°	DATE	OBJET	MANIFESTATION	DATE DE LA MANIFESTATION	MONTANT TTC
135	11.12.18	Décision d'ester en justice-Désignation d'un avocat pour la défense de la commune dans l'affaire D.BOURGUET (recours contre délibération du 01.10.2018)	-	-	-
136	19.12.18	Approbation du choix de l'attributaire et autorisation de signer un marché d'étude dans le cadre du mandat d'études et de travaux confié à la SPL L'Or Aménagement pour la « mise en œuvre du schéma directeur de Mauguio Carnon » par la Commune de Mauguio Carnon	-	-	-
137	21.12.18	Contrats de spectacles et interventions culturelles	Lectures signées "Racont'en signes" Association "Des Signes et C Gagné" Médiathèque de l'Ancre	9 janvier et 13 mars 2019	216,41 € TTC
138	21.12.18		Ateliers d'écriture Association "Motifs d'évasion" Salle Rosa Parks	Du 12 janvier au 15 juin 2019	840,00 € TTC
139	21.12.18		Spectacle pluridisciplinaire "Valse d'Ombelle" Association "FDB Projekt" Médiathèque Gaston Baissette	19 janvier 2019	719,50 € TTC
140	21.12.18		Spectacle seul en scène "Résister c'est exister" Association "Théorème de Planck" Théâtre Samuel Bassaget	26 janvier 2019	2 877,03 € TTC
141	21.12.18		Animation musicale du défilé pastoral Association "Pichoto Camargo" Grand'Rue François Mitterrand - Place de la Libération – Eglise Saint-Jacques	24 décembre 2018	200,00 € TTC
001	10.01.19		Annulation de la Décision Municipale 135 en date du 11.12.2018 suite désistement de M.BOURGUET	-	-

### POINT N° 1 : SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE CARNON : DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

**Rapporteur :** Monsieur Yvon BOURREL

La délibération suivante est adoptée à **LA MAJORITE : 25 voix pour, 4 contre** (D.BOURGUET – S.RABINOVICI – S.GRES-BLAZIN – A.FRAPOLLI) et **1 abstention** (L.PRADEILLE).



# EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a confié, en date du 17 mai 2018, à la SPL L'Or Aménagement un mandat d'études et de réalisation pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur de Mauguio-Carnon.

L'objectif de ce schéma directeur est à la fois de dynamiser le développement touristique mais également de favoriser la ville permanente en faisant mieux cohabiter tourisme et résident à l'année.

Pour la mise en œuvre de ce schéma directeur, les priorités ont tout d'abord été données au cœur de la station, à l'entrée de ville et à la promenade du port, considérés comme points stratégiques et centraux de la stratégie de requalification de Carnon.

Pour cela, la SPL en sa qualité de mandataire a lancé le 3 juillet 2018 une procédure concurrentielle avec négociation afin de retenir un maître d'œuvre, en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 71 à 73 et 90 du décret n°2016-360. Le maître d'œuvre choisi sera titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents sans montant minimum ni maximum. Cet accord-cadre est conclu pour une durée de six ans. Il pourra être reconduit 1 fois pour une durée de deux ans.

La mission incombant au maître d'œuvre comprend quatre volets :

- A. Missions connexes de conception, coordination architecturale, urbaine et paysagère et suivi de projet
- B. Missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructures (Éléments de base EP, AVP, PRO jusqu'à AOR + OPC)
- C. Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle Carnon Est – Carnon Ouest (Éléments de base EP, AVP)
- D. Coûts journaliers

L'enveloppe prévisionnelle de travaux est de 5 464 800,00 € TTC.

Afin de retenir le maître d'œuvre, la procédure concurrentielle avec négociation s'est déroulée en deux étapes : la sélection des quatre candidatures et le choix de l'offre.

Étapes	Date	Tâches
Candidatures	07/08/2018	Remise des candidatures
	09/08/2018	Commission d'Appel d'Offres - Ouverture des candidatures
	13/09/2018	Commission d'Appel d'Offres - Sélection des candidatures
Offres	02/11/2018	Envoi des invitations à soumissionner
	28/11/2018	Remise des offres
	29/11/2018	Commission d'Appel d'Offres - Ouverture des offres
	21/12/2018	Commission d'Appel d'Offres - Attribution

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 13/09/2018 a sélectionné quatre équipes conformément au règlement de la consultation sur la base des capacités techniques et professionnelles et des capacités économiques et financières présentées :

- **TANGRAM ARCHITECTES** / EGIS VILLES ET TRANSPORTS / STRATES / LATERALE
- **BAU-B ARCHITECTURA I URBANISME S.L.P.** / LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES L.E.A. / INTERVIA ETUDES / INDIGGO
- **GAUTIER+CONQUET** / APS ARCHITECTURE / EGIS VILLES ET TRANSPORTS / A.I.A. INGENIERIE / SUPERNOVA GIOVANNI MENDINI / LES ECLAIREURS / SELARL KHORA AVOCATS
- **TRAVERSES** / SARL ATELIER LIEUX ET PAYSAGES ALEP / SELARL DL AVOCATS / SAS SOFID / ITER / L'ATELIER LUMIERE / SOLSTICE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21/12/2018 pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et ainsi attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le mandataire, L'Or Aménagement, les membres de la commission d'appel d'offres ont retenu le classement suivant :

Classement	Groupement (Mandataire)	Note Prix / 40 Points	Note Valeur Technique / 60 points	Note Finale /100	Montant € HT	Montant € TTC
1	GAUTIER + CONQUET	37,35	55,00	92,35	474 140,00	568 968,00
2	TRAVERSESES	38,41	50,00	88,41	461 055,00	553 266,00
3	BAU	34,26	35,00	69,26	516 935,00	620 322,00
4	TANGRAM	40,00	25,00	65,00	442 775,00	531 330,00

La Commission d'Appel d'Offres a ainsi décidé d'attribuer le marché au groupement représenté par la société **GAUTIER + CONQUET** pour un montant quantitatif théorique de **474 140,00 € HT** soit **568 968,00 € TTC**.

## DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21 ;

**VU** la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**CONSIDERANT** que la commune a confié en date du 17 mai 2018 au bénéfice de la SPL L'Or Aménagement un mandat d'études et de réalisation pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de Mauguio Carnon ;

**CONSIDERANT** que l'objectif du schéma directeur est à la fois de dynamiser le développement touristique mais également de favoriser la ville permanente en faisant mieux cohabiter tourisme et résident à l'année ;

**CONSIDERANT** que pour la mise en œuvre de ce schéma directeur, les priorités ont tout d'abord été données au cœur de la station, à l'entrée de ville et à la promenade du port, considérés comme points stratégiques et centraux de la stratégie de requalification de Carnon ;

**CONSIDERANT** que le maître d'œuvre choisi sera titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents sans montant minimum ni maximum. Cet accord-cadre est conclu pour une durée de six ans. Il pourra être reconduit 1 fois pour une durée de deux ans ;

**CONSIDERANT** que l'enveloppe prévisionnelle de travaux est de 5 464 800,00 € TTC ;

**CONSIDERANT** que l'avis pour la consultation « Maîtrise d'œuvre urbaine pour la requalification de la Ville balnéaire de Mauguio-Carnon » a été envoyée à la publication le 03/07/2018 ;

**CONSIDERANT** que les candidatures ont été remises le 07/08/2018 ;



**CONSIDERANT** qu'au vu du rapport d'analyse des candidatures en date du 12/09/2018, la Commission d'appel d'offres a sélectionné quatre équipes conformément au règlement de la consultation : TANGRAM ARCHITECTES, BAU-B ARCHITECTURA I URBANISME, GAUTIER+ CONQUET et TRAVERSES ;

**CONSIDERANT** que les quatre équipes ont été invitées à soumissionner le 02/11/2018 ;

**CONSIDERANT** que les offres ont été remises le 28/11/2018 ;

**CONSIDERANT** qu'au vu du rapport d'analyse des offres en date du 19/12/2018 et du classement établi, le groupement représenté par la société Gautier + Conquet présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**CONSIDERANT** que les membres de la CAO, réunie le 21/12/2018, ont décidé d'attribuer l'accord-cadre au groupement représenté par la société Gautier + Conquet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **DÉCIDE** de valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer l'accord-cadre au groupement représenté par la société Gautier + Conquet pour un montant quantitatif théorique de 474 140,00 € HT soit 568 968,00 € TTC.
- **AUTORISE** la SPL L'Or Aménagement, en qualité de mandataire, à signer le marché et, plus généralement, tout document relatif à cette affaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

**LE MAIRE  
Yvon BOURREL**



